

miscouata se plaint du fait que des enquêtes ont été accordées. Voudrait-il qu'on revienne à l'ancien système, alors que le député de Gloucester—que j'aime beaucoup aussi—démiettait les maîtres de poste, sans enquête. Dans mon comté réside encore une veuve, mère de onze enfants, qui a été destituée par le député de Gloucester. Elle a été destituée légalement, sur la déclaration de l'ancien député attestant qu'elle s'était occupée de politique. Elle a réclamé une enquête; on la lui a refusée. J'ai demandé sa réinstallation au ministre actuel des Postes, parce que je croyais qu'elle avait été destituée injustement. De ce côté-là, je suis porté à croire qu'on ne peut trop faire l'éloge de la droiture et de la justice du ministre. Loin de faire de la "partisannerie" politique, il a souvent couru le risque de mécontenter ses partisans pour donner justice aux maîtres de poste et les défendre.

Dans mon comté, je peux dire que la plupart des maîtres de poste destitués l'ont été à ma demande, mais jamais sans enquête. Je n'ai pas voulu qu'aucun d'entre eux soit destitué sans enquête, mais malheureusement j'ai constaté le fait que c'étaient des agents politiques, des partisans actifs. Si scandale il y a, il ne provient pas du fait de leur destitution, mais il proviendrait du fait de les conserver dans leur position. Ces maîtres de poste auraient pu être destitués sur ma recommandation personnelle, s'ils s'étaient mêlés de politique. Je n'ai pas agi de cette façon parce que j'ignorais les faits.

M. FAFARD: Quel est le commissaire qui a tenu les enquêtes dans le comté de Montmagny?

M. LAVERGNE: Dans un cas, M. Gosselin, et, dans l'autre, je crois que c'était...

Je ne me suis pas occupé de l'enquête, je n'ai jamais voulu intervenir auprès du commissaire-enquêteur, ni en faveur du plaignant ni en faveur du maître de poste. Quand un maître de poste est venu me demander de le protéger, je lui ai répondu: Pas plus que je n'interviendrais si une enquête était demandée contre vous ou demandée par vous.

M. FAFARD: L'honorable député n'a-t-il pas recommandé à ces maîtres de poste de se faire défendre par un avocat?

M. LAVERGNE: J'ai recommandé à chacun d'eux de retenir les services d'un avocat. Dans mon comté, je n'en ai pas défendu. Je sais que, dans certains cas, l'enquête a établi l'innocence du maître de poste et j'ai recommandé moi-même qu'il conserve sa position. J'aurais pu le faire destituer sur une recommandation personnelle, comme cela se pratiquait dans le

temps de l'ex-ministre des Postes, mais je ne l'ai pas fait. Quant à ceux qui ont pris la responsabilité de recommander des destitutions, c'est leur affaire.

Bien loin d'accuser le ministre des Postes, on doit lui être reconnaissant d'avoir défendu les maîtres de poste accusés injustement. Le nombre est considérable? à qui la faute? C'est que les fonctionnaires fédéraux, dans la province de Québec, comme au provincial, étaient devenus des agents politiques.

M. DENIS: Pourquoi ajouter "au provincial"?

M. LAVERGNE: j'ajoute "au provincial" parce qu'aux dernières élections il y en avait 60,000 sur les chemins.

M. DENIS: Est-ce que cela a quoi que ce soit à faire avec l'administration de la chose fédérale?

M. LAVERGNE: Oui.

M. DENIS: Du tout.

M. LAVERGNE: L'honorable député dit qu'il ne comprend pas que cela ait quoi que ce soit à faire avec l'administration de la chose fédérale. Le jour où il comprendra cela, ce sera au jour du jugement dernier.

M. DENIS: Je comprends cela aussi bien que vous. Autrement, je passerais pour un insignifiant, comme vous passez.

M. LAVERGNE: L'honorable député dit qu'il comprend aussi bien que moi et que je comprends aussi bien que l'honorable député; ce n'est pas un grand compliment pour moi.

M. DENIS: Je n'ai pas besoin de dissertations.

M. LAVERGNE: L'honorable député n'a pas besoin de dissertations?

M. DENIS: Non.

M. LAVERGNE: Alors, qu'il prenne donc un livre et qu'il lise. Cela ne lui fera pas de mal.

M. DENIS: Vous avez trop lu pour ce que vous avez compris.

M. LAVERGNE: Laissant de côté l'illustre député de Saint-Denis et ses interruptions remarquables, qui jettent beaucoup de lumière sur le débat, je vais continuer.

M. DENIS: Vous n'éclairerez pas le débat.

M. LAVERGNE: S'il y a un grand nombre de destitutions, c'est à cause du grand nombre de plaintes, et s'il y a eu un grand nombre de plaintes, c'est parce que les faits étaient patents.